

Formation président du CSE

OBJECTIF(S)

- Être capable de maîtriser le cadre juridique du CSE
- Être capable d'expliquer les attributions et le fonctionnement du CSE
- Être capable d'animer les réunions et d'adopter les bonnes postures
- Être capable d'instaurer un dialogue social constructif

PUBLIC CONCERNÉ

- L'employeur, le président du CSE
- Les représentants de l'employeur

PRÉ-REQUIS

- Aucun



Présentiel



1 mini /10 maxi



7.00 heures

LES PLUS

Nous sommes certifiés QUALIOP1 ; Formation réalisée par un(e) intervenant(e) juriste ; Formation opérationnelle ; Mise à disposition d'une boîte à outils numérique ; Formation réalisable en visio ; Un accompagnement spécifique peut être engagé pour faciliter le parcours des stagiaires en situation de handicap.



Formateur-formatrice/juriste



Évaluation de positionnement
Évaluation des acquis



Attestation de formation

PROGRAMME

- Partie 1 : Le fonctionnement du CSE
 - Les prérogatives des représentants du personnel
 - La fréquence des réunions
 - L'établissement des ordres du jour
 - La rédaction des procès-verbaux et comptes rendus
- Partie 2 : Les moyens à la disposition des élus
 - L'affichage
 - Les moyens de communication
 - Le mandat des délégués
 - Les instances compétentes en cas de litige
 - La protection spéciale des représentants du personnel
- Partie 3 : Les réunions CSE
 - La préparation des réunions CSE
 - Le déroulement des réunions CSE
 - Les réclamations légitimes ou non
 - La formulation des questions
 - La formulation des réponses
 - Les délais pour apporter les réponses aux questions posées
 - Le compte rendu des réunions CSE
- Partie 4 : La place des élus en cas de procédure disciplinaire
 - Rappel sur la procédure disciplinaire en cas de faute : les sanctions, le déroulement
 - Les possibilités d'assistance du salarié dans certaines procédures
 - L'étendue de la place de l'assistant dans les procédures disciplinaires
- Partie 5 : Le processus d'information consultation avec le CSE
 - Les informations et consultations périodiques et ponctuelles
 - Les vœux, observations et propositions du CSE
 - La BDESE : principal outil d'information
 - Les possibilités de négociation avec le CSE
 - La place de l'employeur dans la politique d'activités sociales et culturelles
- Partie 6 : La place des élus CSE dans la politique de prévention en santé sécurité
 - Le travail de veille du comité
 - L'inspection des locaux
 - Les documents obligatoires en matière d'hygiène et à la sécurité
 - Les enquêtes sur accidents et les maladies professionnelles (AT/MP)
 - Le règlement intérieur de l'entreprise
 - Le rapport annuel de prévention des risques
 - Le démarche prévention
 - Le DUERP, les principaux indicateurs à surveiller

MÉTHODE(S) PÉDAGOGIQUE(S)

- Apports théoriques
- Étude de cas concrets
- Mises en situation

TAUX DE SATISFACTION DU MODULE

10/10 - 2 stagiaires (Maj 04/05/2026)